

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

2011/61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHAUFFAILLES**

DATE DE CONVOCATION

Le 2 décembre 2011

L'an deux mil onze

Le douze décembre, à vingt heures trente.

DATE D’AFFICHAGE

Légalement convoqué, le Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Chauffailles s’est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances **sous la Présidence de Monsieur Lionnel MARTELIN.**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 34

Présents : 31

Votants : 31

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Mesdames et Messieurs Michel CORNELOUP - Olympe PUILLET - Jérôme SOUPE - Jean-Michel LABROSSE - Frank JEAMES - Jean RONDET – Marie-Christine BIGNON - Lionnel MARTELIN - René VINCENT - Prudence FOURNIER - Philippe VARINARD - Joëlle BONNETAIN - Roger GARDON - Grégory DABERT - Raphaël DUPERRON - Pierre DEGUT - Jean-Pierre BONIN - Marcel BIDAUD - Christine SAUNIER - Christian GONDY - Pascal LABROSSE - Raymond WILMET - Gilles LUCARELLA - Roland BASSEUIL - Romain JONON - Gilles DESCHAMPS - Michel GAUTHERON - Marie-Claude LAMURE.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Christian DAUBARD - André CORBI - Hervé BOUCAUD - Stéphanie DUMOULIN - Maurice BOUCAUD - Gérard CHENAL.

Délégués suppléants : Mesdames Christelle RUIZ - Dominique BRAILLON – Franck PIREZ

En présence de Monsieur DESFARGES, receveur de la Communauté de Communes.

Madame Olympe PUILLET est désignée comme secrétaire de séance.

OBJET

**MOTION PROJET LGV
PARIS – ORLEANS –
CLERMONT-FERRAND - LYON**

Le Conseil de Communauté,

- **PREND CONNAISSANCE** du projet de ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont-Ferrand – Lyon présenté par Réseau Ferré de France (RFF).
 - Ce projet consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de près de 500 km passant par les régions Auvergne, Bourgogne et Centre.
 - Ce projet constitue un itinéraire alternatif à l’actuelle LGV Paris – Lyon dont la saturation est prévue à moyen terme.
 - Ce projet est présenté comme une amélioration des relations transversales entre la façade atlantique, Rhône-Alpes et au-delà, comme une connexion ferroviaire avec les plates-formes aéroportuaires, comme une articulation cohérente avec les réseaux de transport en commun et qui contribue au développement.
 - Ce projet fait l’objet d’un Débat Public organisé par la CNDP du 3 octobre 2011 jusqu’au 31 janvier 2012.
- **RAPPELLE QUE** le Pays Charolais-Brionnais est :
 - Le premier bassin agricole en terme de CA du département de Saône-et-Loire.
 - Le berceau des races bovines et ovines charolaises adoptées par plus de 70 pays dans le monde.
 - Le deuxième bassin industriel du département de Saône-et-Loire avec deux groupes industriels internationaux dans les domaines de la fabrication de moteurs de PL (FPT) et de l’acier inoxydable (APERAM) et avec un réseau de plus de deux cents PME-PMI performantes.
 - L’un des bassins touristiques les plus fréquenté de Bourgogne, le Pays Charolais-Brionnais étant classé « Villes et Pays d’Art et d’Histoire » depuis 2007 et ayant déposé sa candidature au patrimoine mondial de l’UNESCO (2011).
- **RAPPELLE que** le Canton de Chauffailles, partie du Pays Charolais-Brionnais :
 - est un territoire industriel avec des PME – PMI dans différents secteurs (Mécanique, Textiles, Sous-traitance, ...) et possède de nombreuses entreprises de services,
 - est situé dans un bassin de vie tourné notamment vers le Roannais (30 km) et l’agglomération lyonnaise (80 km),
 - nécessite d’être désenclavé pour assurer son développement économique et le maintien de la population.

▪ **PREND ACTE DES DEUX VARIANTES PROPOSEES** : la variante Macon, la variante Roanne.

▪ **ESTIME QUE** la variante MACON ne serait pas bénéfique au territoire de la Communauté de Communes du canton de Chauffailles dans la mesure où, entre Nevers et Mâcon, il n'est prévu aucune gare LGV et qu'en conséquence, cette LGV ne constituerait qu'une saignée sur le territoire du Pays.
La variante ROANNE avec une gare LGV au Nord de Roanne, est la plus pertinente pour le territoire de la Communauté de Communes du canton de Chauffailles.

▪ **SE PRONONCE** pour la variante Roanne.

Sur rapport de son Président, après avis favorable du Bureau, lors de sa séance du 29 novembre 2011, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

▪ **ADOpte** la présente MOTION

▪ **DEMANDE** sa transmission à Monsieur le Président de la Commission particulière du Débat Public.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Lionnel MARTELIN



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu en sous-Préfecture
le 20/12/2011
et publié, affiché ou notifié
le 20/12/2011.

